

N° 2023-002

## MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES – FONDS DE CONCOURS 2022 La Plagne Tarentaise

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

### Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27                      Présents : 17                      Absents : 10                      dont pouvoir : 4

Le président rappelle au conseil que lors de la mise en place de conteneurs semi-enterrés, il est convenu avec les communes membres que l'intercommunalité se charge de la réalisation des opérations et que le coût HT de celles-ci (fourniture et pose) est pris en charge à parts égales entre la CoVA et la commune concernée.

Sur la commune de la Plagne Tarentaise, une grappe de conteneurs semi-enterrés a été installée à la Roche du Haut en 2022. Le tableau ci-dessous détaille les dépenses engagées.

Prestation	Montant en € HT
Fourniture des cuves	6 505,00
Mise en place des cuves	2 340,90
Total HT	8 845,90
TVA 20%	1 769,18
Total TTC	10 615,08
<b>Part la Plagne Tarentaise (50 % HT)</b>	<b>4 422,95</b>
<b>Part CoVA (50 %HT+TVA)</b>	<b>6 192,13</b>

La CoVA adressera un titre de recettes de 4 422,95 € comme fonds de concours pour la mise en place des CSE des conteneurs semi-enterrés de la Roche du Haut.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Président à mettre en œuvre le fonds de concours.

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX